

Création du Coup de Pouce “Pilotage connecté du chauffage pièce par pièce” à l’initiative du gouvernement¹

À partir du 1er décembre 2023, l’État prend en charge jusqu’à 664 euros, l’installation d’un système de pilotage connecté pièce par pièce pour le logement, sans condition de ressources.

Cette installation permettra de réaliser en moyenne 15% d’économies d’énergie² sur son chauffage tout en garantissant un meilleur confort.

Cette aide prendra fin en décembre 2024, en sachant qu’à partir du 1er janvier 2027, les thermostats seront obligatoires pour tous les logements.

Pour en bénéficier, il faut :

- Être un particulier ;
- Être propriétaire ou locataire de son logement ;
- Avoir un chauffage individuel ;
- Faire installer le système de pilotage par un professionnel qualifié ;
- Choisir un dispositif permettant de recevoir les alertes du signal EcoWatt ou EcoGaz pour consommer au meilleur moment.

Repérez-vous en découvrant le coup de pouce financier proposé en fonction de la taille du logement :

| Surface chauffée | Coup de Pouce Thermostat |
|---|--------------------------|
| S < 35 m ² | 260 € TTC |
| 35 m ² < S < 60 m ² | 312 € TTC |
| 60 m ² < S < 70 m ² | 364 € TTC |
| 70 m ² < S < 90 m ² | 416 € TTC |
| 90 m ² < S < 110 m ² | 520 € TTC |
| 110 m ² < S < 130 m ² | 572 € TTC |
| S > 130 m ² | 624 € TTC |

Découvrez [Wiser](#), la solution développée par Schneider Electric éligible au coup de pouce à l’initiative du gouvernement.

www.se.com

Discover Life Is

Suivez-nous sur :



Découvrez les nouvelles perspectives en matière de durabilité, d’électricité 4.0 et les automatismes industriels de nouvelle génération sur [Schneider Electric Insights](#).

¹ Parution de l’Arrêté du 22 novembre 2023 créant une fiche d’opération standardisée d’économies d’énergie dans le cadre du dispositif des certificats d’économies d’énergie (CEE).

² D’après les données de l’ADEME.